

Groupe de liaison INSPIRE

Réunion du 21 septembre 2010

Membres présents

Marie-Louise ZAMBON	IGN
Dominique LAURENT	IGN
François CHIRIE	IGN
Nicolas LESAGE	IGN
Olivier BANASZAK	AITF/ Ville du Havre
Denis DELERBA	AITF/Nice Côte d'Azur
Lydie VINSONNEAU	AITF/Région Bretagne
Jean-Jacques SERRANO	BRGM
Yves RIALANT	AFIGEO
Jean-Luc LIPATZ	INSEE
Michel WURTZ	MAAP/CSI
François SALGE	MEEDDM/DGALN
Laurent COUDERCY	MEEDDM/CGDD/SOeS
Elisabeth RINIÉ	MEEDDM/CGEDD
Clément JAQUEMET	MEEDDM/CGDD/DRI/MIG
Marc LEOBET	MEEDDM/CGDD/DRI/MIG

**ATTENTION, deux dates : séminaire sur les premiers projets de spécifications
le 13 janvier, de 10h à 17h.**

Prochaine réunion du groupe de liaison: 14 janvier 2011 de 9h30 à 12h30.

Ordre du jour

- 1/ point sur les travaux de spécification des thèmes de l'annexe II & III (D. Laurent)
 - 2/ compte-rendu du Comité de réglementation du 17 juin (M. Leobet, M. Wurtz, E. Rinié)
 - 3/ travaux autour des métadonnées (C. Jaquemet, M. Leobet)
 - 4/ retour sur la Conférence INSPIRE 2010 (tour de table)
 - 5/ point sur la transposition (Nadia Bellil)
-

Marc Leobet introduit cette réunion du Groupe de liaison comme marquant la fin d'une période où ce groupe était centré sur la préparation des règlements et l'information des acteurs. Le prochain vote de règlement aura lieu dans 2 ans. Le Secrétaire général du CNIG considère que le Groupe de liaison doit traiter désormais davantage de son autre pilier, qui est la coordination.

Dans cette optique, il a semble utile de commencer à établir des liaisons avec des groupes de travail thématiques, sans aucune tentation hiérarchique. L'idée est de fournir aux membres de cette structure de coordination informelle une vision la plus générale possible des travaux en cours.

Il pourrait ainsi être utile de faire intervenir dans des prochaines séances des représentants d'autres actions, par ex. des animations régionales, dont nous savons tous le rôle crucial pour la coordination.

Il faudra aussi fournir, sans doute, des informations sur la mise en œuvre, par exemple sur la catalogage ou le rapportage. Il n'existe pas réellement de doctrine d'emploi arrêtée pour le Groupe de liaison, en dehors des consultations par la Commission. Cela évoluera avec le nouveau CNIG, mais il est possible de commencer à y réfléchir.

M.-L. Zambon exprime sa perplexité quant au mandat du Groupe de liaison comme structure de coordination. M. Leobet explique que ce groupe a un mandat clair, donné par la SGAE et validé par le cabinet du MEEDDM, d'analyse des projets de la Commission européenne en soutien aux représentants français au Comité de réglementation. Il n'a en effet pas de mandat écrit sur la coordination.

En réponse à une question complémentaire de L. Vinsonneau sur le futur fonctionnement du CNIG et le rôle qu'y prendra le Groupe de liaison, M. Leobet précise que le CNIG est pour le moment inactif en attente de la réorganisation prévue dans le cadre d'INSPIRE. Il indique que le Secrétaire général du CNIG, également chef de la Mission information géographique du MEEDDM, a toute légitimité pour continuer à faire vivre les groupes actuels. Le futur CNIG écrira son règlement intérieur, qui pourra fixer des objectifs au Groupe de liaison. La vision du futur président sera sans doute importante. Il est quand même prévisible qu'un groupe comme celui-ci continuera à réunir des techniciens « têtes de réseau », ne serait-ce qu'en raison de son mandat lié au Comité.

L. Vinsonneau demande si l'ACDF a bien été rajoutée à cette liste des associations (réclamation déjà faite en GT Liaison de mars 2010). D. Delerba souligne que le projet de décret dans sa dernière version n'a pas été communiqué. L'absence de l'ADCF serait un sérieux oubli étant donné qu'en France les EPCI représentent la plus grosse part des SIG territoriaux.

1/ point sur les travaux de spécification des thèmes de l'annexe II & III (D. Laurent)

Le démarrage des groupes de travail thématiques a été difficile, avec une certaine instabilité des équipes d'experts. Certains groupes avancent bien, d'autres moins (voir les diapositives jointes).

La première version (réservée à la Commission) est toujours prévue fin octobre, mais sera allégée. **On peut s'attendre à avoir une consultation des SDIC/LMO fin mars ou en avril.**

Il faudra la préparer le plus en amont possible. Le Groupe de liaison décide d'inviter les experts à un séminaire le 13 janvier. A cette période, les documents devraient être proches de ceux soumis à consultation et une première analyse permettra de mobiliser les lecteurs pour avril.

Quelques indications sur les travaux des thèmes :

Dans Bâtiments, les experts hésitent à donner des obligations sur la 3D. Des recommandations (basées sur City GML) seraient adaptées à la jeunesse du sujet. La prise en compte des normes IFC ne paraît pas pertinent aux membres du GL.

Pour plusieurs thèmes, les conditions nationales (textes, nomenclatures...) sont tellement différentes qu'une nomenclature européenne semble impossible à créer. Faudrait-il créer des registres nationaux ?

Le Groupe de liaison remercie D. Laurent pour sa présentation détaillée.

2/ retour sur le Comité de réglementation INSPIRE du 17 juin 2010

Le règlement sur les valeurs d'attribut a été adopté à l'unanimité. Le projet de règlement relatif à l'interopérabilité des séries de données et des services géographiques est disponible [en français sur l'internet](http://inspire.jrc.ec.europa.eu/index.cfm/pageid/682) (cliquer sur le lien ou voir <http://inspire.jrc.ec.europa.eu/index.cfm/pageid/682>) Il devrait être publié et entrer en vigueur avant la fin de l'année.

M. Leobet rappelle qu'il devra être pris en compte dès les appels d'offres de 2011, vu les obligations sur les nouveaux jeux de données et ceux profondément restructurés prévues pour fin 2012.

Le Comité a été l'occasion pour plusieurs Etats membres (dont la RFA et la France) d'exprimer leur inquiétude sur la stabilité juridique des règlements et des spécifications des thèmes de l'annexe III trop ambitieuses et accessibles à leurs nombreuses autorités publiques. Les experts visent haut, et il faut leur expliquer nos contraintes. C'est l'une des raisons d'être des SDIC et des LMO.

La Commission a annoncé que 16 Etats membres (sur 27) n'avaient pas encore totalement transposé la directive. Elle a présenté un échéancier de poursuite des Etats membres en retard.

3/ point sur la transposition.

En l'absence de N. Bellil, excusée, M. Leobet informe le Groupe de liaison que l'ordonnance de transposition sera étudiée par l'Assemblée générale du Conseil d'Etat le 7 octobre¹. Il annonce que les trois décrets déjà annoncés devraient être publiés avant la fin de l'année.

Dans la discussion qui suit, la plupart des membres présents du Groupe, notamment ceux de l'AITF, l'ACDF et l'ARF, expriment fortement leur besoin d'information sur les termes du débat du décret « partage entre les autorités publiques ». M. Leobet explique que le projet n'est pas dans une forme suffisamment avancée pour être diffusé dès maintenant à l'extérieur de la DRI.

1 Examen repoussé au 14 octobre.

D. Delerba rappelle que les collectivités territoriales (CT) sont les principaux producteurs de données et qu'elles sont très impactées par INSPIRE du fait des données concernées. Dans la lignée du futur CNIG, à priori plus ouvert, et dans la lignée de la collaboration entre services publics, il serait judicieux et fondamental d'associer les CT mais aussi les autres acteurs dans la réflexion sur les freins (licences d'usage, coût des données ou des services, convention ... etc ...), d'autant que la libération de la donnée entre acteurs publics est une priorité au sein des CT. L'AITF est notamment sensible à l'aspect gratuité et partage de la donnée. La plupart des présents partagent l'intervention de l'AITF et considèrent qu'il est opportun d'associer les acteurs dès à présent à la constitution du décret.

4/ Travaux sur les métadonnées

M. Leobet explique que le rapportage, d'une part, et des réflexions internes au MEEDDM sur l'interopérabilité ont conduit aux questions suivantes : quelles métadonnées essentielles pour les données hors INSPIRE ? Comment gérer les incohérences entre INSPIRE et ISO 19115 ? Le Groupe de liaison n'est pas le lieu d'en débattre, et il est proposé que le groupe Géosource soit désigné comme plus adapté. Toutefois, pour les raisons évoquées en introduction, et vus les enjeux et les conséquences possibles, le Groupe de liaison doit en être informé.

C. Jaquemet rappelle l'historique, la composition et les travaux du Groupe Géosource. L'enjeu est de garantir l'adéquation à INSPIRE, et le Groupe Géosource est un lieu d'expertise.

M.-L. Zambon soutient le besoin d'un groupe de travail pour traiter les questions liées aux métadonnées. En l'absence de structure de coordination, dit-elle, le Groupe Géosource peut être ce groupe.

L. Coudercy insiste sur la nécessité des formations, par exemple sur la bonne saisie des mots-clés INSPIRE. L. Vinsonneau et F. Salgé rappellent que les outils ne priment pas, qu'il faut une aide méthodologique pour tous les outils inspiro-compatibles et assurer une bonne interopérabilité entre eux tous. Il est donc essentiel de se concentrer sur les règles de mise en œuvre plutôt que sur les moyens et la désignation d'outils.

Le Groupe de liaison convient qu'il sera utile que le nom du groupe d'experts exprime clairement son rôle sur les métadonnées plus que sur l'outil. (*Note postérieure à la réunion* : le 30.09, le Groupe Géosource a demandé que les métadonnées soient traitées dans un groupe formellement distinct du Groupe Géosource, pour les raisons déjà exprimées par le Groupe de liaison. Le Secrétaire général du CNIG a donc décidé de créer un Groupe « Métadonnées » dont l'animateur sera M. Leobet. Les réunions des deux groupes seront coordonnées pour ne pas multiplier les déplacements.)

Les personnes intéressées par les travaux du groupe Métadonnées s'inscriront auprès de M. Leobet (marc.leobet@developpement-durable.gouv.fr). Ceux désireux de rejoindre le Groupe Géosource peuvent toujours se faire connaître de C. Jaquemet (clement.jaquemet@developpement-durable.gouv.fr).

Faute de temps, les points sur la Conférence INSPIRE et les groupes travaillant sur l'occupation du sol n'ont pas été examinés.